

remarque des citoyens estimables d'ailleurs, doués de talens et de savoir, s'abaisser au niveau de tels gens, et faire cause commune avec eux.

Ici ma pensée se porte naturellement vers un personnage, notre vénérable juge-en-chef, que je ne puis, il est vrai, confondre avec les précédens, mais que j'ai encore l'extrême douleur de voir attaquer ouvertement, et d'une manière solennelle, les principes fondamentaux de mon église. J'en atteste son *Essai de l'Histoire de la Jurisprudence, etc.*, où, après avoir peint ma religion d'après les notions et les couleurs jansénistes, il avance, contre la vérité de l'histoire, que l'église gallicane, pendant le schisme d'Avignon, avait rejeté toute autorité étrangère. Ma réponse à l'honorable juge, et à tous ces messieurs qui font et défont les constitutions religieuses à l'instar des constitutions civiles, est celle-ci : Un corps sans tête, ou avec une tête étrangère, est, au moral comme au physique, un *monstre*.

Quant aux érections de paroisses, dont parle l'auteur à la page 226, où, par parenthèse, il applique jusqu'à trois fois à mon vénérable évêque, et avec, sans-doute, un ris sardonique sur les lèvres, le terme *Romish*, l'un des plus incivils que fournisse l'idiome anglais, voici la vérité sans fard. Depuis la conquête, la population de nos paroisses s'est prodigieusement accrue; des forêts entières ont été abattues, et de nouveaux territoires se sont établis sur des étendues immenses; au point que de toutes parts, l'on n'a cessé, surtout depuis quelques années, de demander de nouveaux pasteurs et de nouvelles cures. A la vue de cette moisson abondante, nos évêques, comme de raison, ne sont pas demeurés spectateurs oisifs. De leur côté, prières, supplications et démarches convenables auprès de l'exécutif, pour obtenir des érections légales de paroisses. Du côté de l'exécutif, délais, entraves, et toujours et éternellement la *suprématie* inadmissible. Dans cette cruelle position, dans cet état violent et contre nature, nos évêques devaient-ils abandonner à leur sort et laisser périr les ouailles confiées à leur garde? Non, M. l'éditeur, non. Aussi la nécessité, cette *loi suprême*, et le cri de leur conscience, leur ont-ils indiqué une route nouvelle qu'ils ont saisie dans cette extrémité; et c'est ce qui leur a attiré de notre part des actions de grâces éternelles, tandis que nos adversaires appellent sur eux toutes les malédictions.

Je ne puis quitter ce sujet sans ajouter cette réflexion, qui mérite l'attention sérieuse de tous les hommes sages, que cette *cruelle persécution religieuse*, que je viens de signaler, ajoutée à tant de diatribes, de calomnies, de haines et de mépris, que l'on verse chaque jour sur nous, et qui souvent nous arrivent de cette *haute classe qui entoure habituellement ceux qui tiennent en main les rênes du gouvernement*, ne peut que produire dans les esprits un état d'irritation, difficile à contrebalancer par une patience même surhumaine.

Je termine, M. l'éditeur, ces pénibles discussions, avec au moins cette douce réflexion, que je me suis acquitté, suivant la mesure de mes forces, et j'ose espérer, avec quelque succès, d'un devoir sacré pour tout honnête citoyen, et avec l'espoir qu'au premier jour le reste de cette pitoyable production de M. Smith sera foudroyé par quelqu'un de nos patriotes canadiens, de manière à n'être plus jamais produite au grand jour, *O! Utinam!*
J'ai l'honneur d'être, etc.,
C.

VINDEK.

